

## Absence de réelles négociations protocolaires

**La DGAC organise des réunions non pas pour négocier, mais pour nous occuper !**

**En effet, elle se contente de nous informer de ce qu'elle a envoyé au Budget ou à la Fonction Publique (... a posteriori) ou nous explique qu'elle applique des mesures à la demande du Gouvernement.**

**Comme certaines organisations syndicales ne veulent pas de protocole et font tout pour qu'il n'y en ait pas, les personnels doivent s'attendre à ne pas connaître la moindre avancée pour les années qui viennent.**

**La réunion du 13 avril sur le statutaire et l'indemnitaire était une non-réunion !!!**

### QUAND TOUT A BASCULE ...

Lorsque le Directeur Général nous avait annoncé la décision prise au niveau ministériel de séparer le dossier FABEC du protocole lui-même, nous avions averti (cf. *Le Télégramme* N°012-2010 du 15 mars 2010) : Nous savions que cette décision était néfaste à la négociation, alors que nous avions des revendications à faire valoir au nom des personnels que nous représentons.

Le Ministère espérait, nous disait-on, calmer les syndicats de l'intersyndicale en accédant à cette demande qu'ils exprimaient.

Aujourd'hui, le résultat est là : **Il ne se passe plus rien !!**

Enfin ... pour être précis,

***il ne se passe rien à la DGAC, mais le Gouvernement, lui, continue d'avancer dans ses réformes : RGPP, non-remplacement des départs à la retraite, réforme des primes et, maintenant, réforme des retraites.***

### UNE NOUVELLE FORME DE PROTOCOLE ?

Depuis plus de 20 ans, la DGAC est rythmée, tous les 3 ans, par les négociations protocolaires, pendant lesquelles les Organisations syndicales obtiennent un certain nombre d'avancées statutaires, indemnitaires, en contrepartie de réformes structurelles, d'évolution des conditions de travail et des métiers, d'effectifs, etc.

En temps normal, nous devrions être en train de négocier et de relayer les attentes des personnels.

Nous pourrions, par exemple, faire valoir nos particularités en matière de taux de remplacement et nous aurions déjà discuté de ce problème, pour nous prémunir contre toute dégradation de nos pensions de retraites.

Au lieu de cela, nous passons notre temps à dire et redire les mêmes choses ... dans le vide !

***La DGAC nous avait prédit un protocole technique ... mais il s'agit, en fait, d'un protocole virtuel.***

***Et pendant que nous ne négocions pas, les réformes avancent (contrôle des présences des personnels en horaires d'exploitation, renforcement du service minimum, abaissement des recrutements et ... bientôt, réforme des retraites !!!***

### LES REVENDICATIONS PORTEES PAR L'UTCAC

L'UTCAC a rappelé à l'Administration les demandes qu'il a maintes fois exprimées dans les domaines statutaires et indemnitaires :

#### Sur le plan statutaire

L'UTCAC demande, dans le prolongement du protocole 2006, la création d'un nouveau corps englobant les IEEAC, une partie des TSEEAC et (ce qui constitue une avancée supplémentaire par rapport au protocole précédent) les Attachés qui prévoit :

- un 3e grade donnant accès au HEA.
- un large accès fonctionnel au HEB.
- un accès, sous conditions, au HEB bis.
- S'agissant de VAE et RAEP, reconnaissance des fonctions déjà tenues.

Mais aussi :

- L'étude d'une solution alternative en facilitant les passerelles entre corps en utilisant la VAE et la RAEP ainsi que la loi mobilité.
- L'amélioration des débouchés de carrière des TSEEAC par la voie des emplois fonctionnels existants avec :
  - l'augmentation du nombre de places de l'emploi fonctionnel de RTAC et l'élargissement des fonctions y donnant accès.
- L'élargissement des fonctions donnant accès à l'emploi fonctionnel de CTAC.

L'UTCAC, dans le prolongement des mesures déjà obtenues lors des précédents protocoles, exprime également des demandes sur les métiers du contrôle (cf. *Le Télégramme* N°008/2010 du 12/02/10) :

L'UTCAC demande :

- La possibilité pour les TSEEAC d'exercer, sous certaines conditions, le contrôle d'approche (ceci permettrait aux TSEEAC exerçant dans ce domaine de connaître un réel déroulement de carrière, VAE)
- La modification du statut ICNA pour permettre l'accès des SP à l'ensemble des organismes ICNA (mise en œuvre effective de la mesure que nous avons obtenu dans le protocole précédent)
- L'abaissement de l'ancienneté d'exercice du contrôle aérien requise pour l'inscription à la SP ICNA
- Le changement des pourcentages appliqués aux différentes voies d'accès au corps des ICNA pour accorder une part plus importante aux TSEEAC détenteurs d'une licence communautaire.

- La mise en place de critères uniformes de classement des terrains ICNA et TSEEAC.

**Le SNCTA va un peu vite en s'attribuant l'obtention de ces mesures :**

**Qu'il exprime les mêmes revendications que l'UTCAC concernant les TSEEAC, c'est son droit, mais qu'il présente ces potentielles avancées comme le fruit de son seul travail n'est pas honnête.**

**Il est bien dommage que l'UNSA ICNA, qui a rejoint la table des discussions, ait une idée aussi archaïque et dévalorisante des TSEEAC : Pour les représentants de ce syndicat, les TSEEAC ne sont tout simplement pas capables de faire du contrôle d'approche.**

## LES « AVANCEES » INDEMNITAIRES

L'Administration souhaite instaurer un nouveau système indemnitaire, de type Prime de Fonctions et de Résultats (PFR), plus facilement compatible avec l'ONP (Organisme National de Paye), mais ne nous a rien dit de concret.

La DGAC nous a expliqué, une N<sup>ième</sup> fois, que nos primes, basées sur le décret de 1970 qui prévoit qu'elles soient indexées sur l'inflation mesurée par l'indice INSEE, seraient illégales d'autant que ce décret n'a jamais été publié au JO. Elle a précisé que cette indexation est contraire à l'article L 112-2 du Code monétaire et financier et nous a annoncé avoir déjà adressé des propositions chiffrées au Ministère du Budget pour 2010 et 2011 : les

taux d'EVS seraient des montants fixes, déconnectés de toute indexation.

**Au-delà du fait qu'on peut se demander pourquoi nous sommes venus ... puisque rien ne se négocie à la DGAC, il est inquiétant, à l'allure où les choses n'avancent pas, de n'avoir aucune visibilité au-delà de l'année prochaine sur l'ensemble de nos primes et donc sur notre rémunération !!!**

**L'UTCAC demande, aujourd'hui, au Directeur Général de la DGAC ou au Ministre de lancer de véritables négociations protocolaires : chaque OS assumera ses choix et responsabilités.**

**Des sujets importants doivent aujourd'hui être débattus et des améliorations recherchées : aspects statutaires, déroulements de carrières, conditions de travail, formations initiale et continue, ..., mais aussi retraites, recrutements, sans parler des métiers des TSEEAC, de la reconnaissance des fonctions d'encadrement, etc.**

**L'UTCAC est attaché à la politique protocolaire, mais si le mode de négociation à la DGAC a changé, il suffit de le dire ... nous nous adapterons !**

→ Vous êtes IEEAC ou attaché, vous pouvez, maintenant, devenir adhérent.

Chaque année, chaque adhérent peut participer au congrès, à l'ensemble des discussions, et à la rédaction de la résolution générale qui fixe les axes de négociations du syndicat.

**Rejoignez l'UNSA Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile (UTCAC) !**

→ **Contactez le BN par téléphone, fax ou mail (Satac-Bureau-National sur Notes),**

ou

→ **rendez-vous sur le site [www.utcac.eu](http://www.utcac.eu), [www.utcac.fr](http://www.utcac.fr) ou [www.satac.eu](http://www.satac.eu) ou [www.satac.fr](http://www.satac.fr) ou**